

prélèvement d'organes)

9	Épreuve d'intradermotuberculation simple (à l'unité)	4.62 €
	Marquage des animaux infectés ou contaminés	3.66 €
11	Épreuve de brucellinisation	4,62 €

Suidés

1	Visite d'exploitation pour dépistage sérologique et/ou allergique et le maintien des qualifications acquises de cheptel	
	La visite doit être préparée par l'éleveur (documents, parcage, contention)	
	Rendez-vous fixé par le vétérinaire	26.21 €
	Rendez-vous à la demande de l'éleveur, suite au refus du rendez-vous fixé par le vétérinaire, hors cas de force majeure	52,41 €
	Si les conditions de contention ne sont pas réunies	Tarif horaire libéral minimum dès le 1 ^{er} suidé = Tarif identique à celui appliqué aux bovins
3	Prélèvement de sang sur tube (à l'unité)	3.66 €
4	Prélèvement de sang sur buvard (à l'unité)	2.44 €

Fait à Lyon, le 04 juillet 2024 en cinq exemplaires,

Le représentant
du conseil régional de l'ordre des vétérinaires,

Christophe HUGNET

Le représentant
de la chambre régionale d'agriculture

Le représentant
du syndicat régional des vétérinaires d'exercice libéral,



Déborah PREVOST

Le représentant
de la fédération régionale des groupements
de défense sanitaire

Mickaël RICHARD